

Le procès du 25 mars à Nouméa

vendredi 28 mars 2008, par [Collectif Solidarité Kanaky](#), [LCR \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 28 mars 2008).

Le procès des 18 syndicalistes de l'USTKE a eu lieu à Nouméa le 25 mars.

Le président du Tribunal tenait à savoir principalement quels avaient été les mots d'ordre et qui les avait donné, la nuit des affrontements du 17 janvier.

A l'extérieur du Tribunal, des centaines de militants étaient venus soutenir leurs camarades et ont attendu jusque tard dans la soirée la fin de l'audience. L'espace autour du Tribunal, lieu public, est normalement accessible à tous, mais l'USTKE y était interdite ce jour-là et les grilles étaient fermées...

Les adhérents se sont installés à l'extérieur sous des tentes et ont patienté ainsi plus de huit heures.

Le procureur, traitant toujours les syndicalistes de « *terroristes* », de « *voyous* », de « *délinquants* » ... a requis des peines allant d'un mois à un an de prison ferme. Pour Gérard Jodar, le président du syndicat, il a demandé 1 an de prison dont 6 mois ferme.

Maître Aguila, l'avocat, a rappelé la dimension politique de ce conflit, la situation coloniale du pays, et a argumenté sur les violences perpétrées par les forces de l'ordre.

Le verdict sera rendu le 21 avril.

Entre temps, le 31 mars, il y aura le procès de plus de trente autres syndicalistes, pour leur participation à la manifestation du 17 janvier.

La grève continue à Carsud, et un autre conflit a démarré à la CFP où le patron, qui est aussi le président du Medef, vient de licencier 7 salariés, adhérents de l'USTKE, pour leur participation à la grève générale lancée par le syndicat.

Solidarité Kanaky

27 mars 2008

Relaxe pour les syndicalistes de l'USTKE

Communiqué de la LCR

Suite à un conflit social à Carsud (groupe Véolia) au mois de janvier dernier, violemment réprimé par la police, 19 militants et trois dirigeants nationaux de l'USTKE dont Gérard Jodar, secrétaire général de l'USTKE sont passés en jugement à Nouméa le 25 mars. Le tribunal a requis plusieurs mois de prison dont du ferme pour les militants, un an de prison dont 6 mois ferme pour Gérard Jodar, six mois dont trois mois ferme pour les deux autres dirigeants nationaux du syndicat. Le

tribunal compte ainsi faire payer aux syndicalistes la défense d'un salarié licencié par Carsud et non réintégré malgré la signature d'un protocole d'accord entre la direction de Carsud et la section de l'USTKE.

Ce conflit social avait donné lieu à un déploiement de forces de police exacerbant les tensions sociales, à des violences policières faisant une vingtaine de blessés du côté des manifestants, à l'intervention du GIPN traquant les syndicalistes jusque chez eux, pratiques qui rappelaient l'époque coloniale. La LCR qui s'était solidarisée avec les salariés de Carsud et les syndicalistes de l'USTKE exige la relaxe pour Gérard Jodar et ses camarades.

Le 28 mars 2008